

Septembre 1993

la lettre de



PARIS
GOUTTE
d'OR n°5

INVITATION

CONCERTATION SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

RÉUNION OUVERTE À TOUS LES HABITANTS

le Mercredi 6 octobre à 18 h 30 à la Salle St Bruno

À l'ordre du jour, présentation par leurs concepteurs des projets des nouveaux immeubles des

40 Goutte d'Or

et 44, 46 et 48 Goutte d'Or (bâtiment sur rue)

Dans le cadre de la concertation avec les associations et les habitants du quartier de la Goutte d'Or sur les projets de construction dans ce quartier, la Direction de la Construction et du Logement de la Ville de Paris, en collaboration avec l'OPAC, organise une réunion

**le mercredi 6 Octobre 1993 à 18 h 30
à la Salle Saint-Bruno (9 rue St Bruno)**

pour présenter aux associations et aux habitants du quartier les projets des nouveaux immeubles suivants :

- 40 rue de la Goutte d'Or (au bas de la Villa Poissonnière),

- 44, 46 et 48 Goutte d'Or (pour ce dernier immeuble, uniquement le bâtiment sur rue, le reste étant conservé).

Seront présents à cette réunion :

- les architectes qui ont élaboré ces projets et qui les présenteront,

- Monsieur Thurnauer, architecte chargé de l'aménagement du quartier,

- des représentants de la Direction de la Construction et du Logement de la Ville de Paris,

- des représentants de l'OPAC (Office HLM) de la Ville de Paris.

Rappelons que ces réunions ont été demandées par les associations (et notamment par P.G.O.) et que la procédure de concertation se déroule en 3 temps :

1. la présentation des projets par leurs concepteurs (c'est ce qui se déroulera le 6 octobre),

2. la mise en commun des réactions des habitants et des associations (qui aura lieu le 12 octobre à 18 h 30 à la Salle St Bruno - cf. page 3) ,

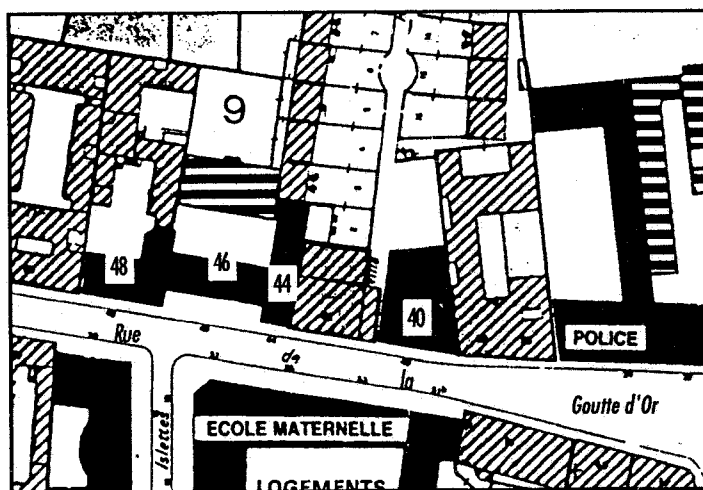
3. le compte-rendu de ces réactions auprès des responsables concernés.

Ce sera donc la troisième fois que cette concertation sur les projets architecturaux se tiendra.

Cette procédure n'a d'intérêt que si les habitants intéressés assistent à la présentation des projets et font part de leurs réactions afin que le compte-rendu tienne compte de l'éventail le plus large des avis des uns et des autres.

Vous êtes donc tous invités à participer à cette rencontre du 6 octobre à la salle St Bruno (Grande Salle au 1^{er} étage).

**C'EST L'OCCASION
DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX...
VENEZ-Y NOMBREUX !**



Si la présentation de ces projets peut intéresser tous les habitants, elle concerne au plus haut point les habitants des immeubles voisins, tant les constructions neuves sont imbriquées dans les copropriétés maintenues. C'est en particulier le cas du 48 Goutte d'Or, du 42 Goutte d'Or, des habitants de la Villa Poissonnière et du 36/38 Goutte d'Or.

■ EXPULSIONS SANS RELOGEMENT : LE GÂCHIS !

Le nombre de familles expulsées de leur logement (la plupart du temps pour reprise par le propriétaire ou pour vente) ne fait que croître avant la trêve hivernale. Alors que - d'après les termes mêmes de la Loi - les services de relogement (Ville ou Préfecture) devraient intervenir avant l'expulsion, ce n'est - le plus souvent - que lorsque la famille est à la rue qu'on commence à s'occuper de son dossier. Résultats : le gâchis. Gâchis humain tout d'abord, car après le traumatisme de l'expulsion par la police, la famille devra vivre de longs mois dans des hôtels inadaptés à la vie de famille, sans pouvoir faire de cuisine, et ne parlons pas des études des enfants et de leur éducation. Gâchis financier aussi, d'abord pour la collectivité (le B.A.S. participe financièrement - avec de plus en plus de difficultés et de moins en moins longtemps - à la prise en charge de ces chambres d'hôtels), mais aussi pour la famille qui doit "se saigner" ou s'endetter pour payer sa participation de plus en plus forte au prix de l'hôtel et se nourrir (sans pouvoir faire de cuisine). Quand on sait que les sommes versées à l'hôtel dépassent souvent les 12.000 ou 15.000 F par mois pour une famille, on ne peut que dénoncer cette situation inhumaine et coûteuse et réclamer que le droit au logement devienne - pour ces familles - une réalité.

Pour notre part, cinq dossiers ont été transmis à la Ville et à la Préfecture en juillet. Sur ces cinq dossiers, deux familles ont déjà été expulsées et sont à l'hôtel, et les autres n'ont toujours pas de proposition de relogement, et risquent donc de connaître le même sort...

Est-ce ainsi que les hommes vivent ?

■ D.S.Q. GOUTTE D'OR : la fin ?

C'est durant le mois de juillet que la liste des villes retenues par le Ministère des Affaires Sociales pour le renouvellement de la procédure de D.S.Q. (Développement Social des Quartiers) sous la forme de Contrat de Ville a été publiée. Paris n'en fait pas partie, malgré la volonté exprimée tant par le Maire de Paris que par Alain Juppé de donner une suite au travail engagé à la Goutte d'Or et dans le quartier Charles Hermitte (Porte d'Aubervilliers).

Est-ce à dire que c'est la fin de l'intervention de l'Etat dans notre quartier et de la mise en place des structures de concertation ? Il semble que non et que la Goutte d'Or bénéficiera durant quelques années d'une procédure de confortation D.S.Q. Ce qui est sûr cependant c'est que la participation financière de l'Etat devrait être en nette diminution. Cette décision, quoique compréhensible (comparée à tant d'autres villes, Paris a largement les moyens d'assumer le développement social de ses quartiers "à problèmes"), est regrettable. Espérons qu'elle ne remettra pas en cause les interventions de développement social nécessaires sur le secteur nord du quartier (Château-Rouge, Myrha, etc...) ni dans un certain nombre d'autres secteurs parisiens qui en auraient bien besoin.

■ POLICE : LE 18ème RETENU COMME PRIORITAIRE

C'est aussi cet été que l'on a appris que le 18ème avait été retenu comme une des cinq priorités par le nouveau Préfet de Police de Paris. C'est en effet - si on prend comme critère les statistiques de la police - l'un des arrondissements les plus touchés par la délinquance avec 7,2% de la criminalité parisienne. Cela devrait se concrétiser par trois orientations :

- relance de l'ilotage (quelque peu abandonné ces derniers temps) avec présence des ilotiers dans certains secteurs le dimanche (ce qui est une nouveauté),

- mise à disposition de 70 policiers supplémentaires sur le 18ème d'ici la fin de l'année,

- création de 3 Brigades anti-criminalité (1 de nuit et 2 de jour) avec autonomie de commandement.

On nous a aussi annoncé la sectorisation du 18ème en 4 quartiers avec un responsable de secteur chargé de la coordination de l'ensemble des services de police (la Goutte d'Or formant un secteur), mais cela semble être encore à l'étude d'ailleurs pour l'ensemble de Paris.

Selon la FASP-SGP (principal syndicat de policiers en tenue), cet accroissement d'effectifs serait réalisé essentiellement en ayant recours aux appelés qui font leur service dans la Police et aux stagiaires qui au bout de 4 mois de formation complèteraient celle-ci sur le terrain (au lieu d'une année complète de formation).

De notre côté, nous espérons que la sectorisation sera mise en place rapidement. C'est en effet une réforme que nous demandons depuis longtemps et qui permettrait de rapprocher la police des préoccupations de chaque quartier (ce qui est plus difficile actuellement quand on pense que le Commissaire de l'arrondissement doit s'occuper de Pigalle, la place du Tertre, les Pucés, les quartiers entre le Périphérique et les Boulevards extérieurs, la Goutte d'Or, etc...). Quant au reste, nous jugerons sur les résultats, non tant en termes de déploiements de forces ou de statistiques, mais en constatant si l'on peut enfin circuler tranquillement Bd de la Chapelle (près de la station Barbès) ou rue des Poissonniers et si les multiples problèmes qui perturbent les habitants (joueurs de dés, trafics divers, prostitution, etc...) régressent ou non...

AU "LAVOIR MODERNE PARISIEN" (Procréart - 35 rue Léon)

Tél. réservations : 42 52 09 14

- Du mardi 12 au samedi 16 octobre à 20 h 30 :

L'ATELIER : mise en scène d'Hélène DARCHE - Compagnie "L'amour fou".

- Du mercredi 20 au samedi 30 octobre à 20 h 30 :

UN FOL ENVIE... : création de la Compagnie Jazz Bond - mise en scène de Marc Behin

LA PERMANENCE INFO-CONSEILS DE "PARIS-GOUTTE D'OR"

(problèmes de relogement pour les immeubles touchés par la Rénovation, problèmes liés à la Rénovation et à l'aménagement du quartier, aux conflits locataires-propriétaires et aux copropriétés)

a lieu TOUS LES JEUDIS de 17 h 30 à 19 h à la Salle Saint-Bruno (Tél. à ces heures : 42 62 11 13)